



6ème MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCES ADMINISTRATIVES

MAITRE
D'OUVRAGE :
PORT LA NOUVELLE

PORT LA NOUVELLE
LE :

SIGNATURE :

Date(s)	Nature des modifications	Dessiné	Vérfié	Ind
Mars 2024	CREATION	LR	AF/YB	a

5



BZ-10802

H:\Affaires\Port La Nouvelle\BZ-09872-BZ-10802 6ème modif PLU\6-AVP\2-Plans\Cartouches

GAXIEU

1 Bis Place des Alliés
CS 50676
34537 BEZIERS CEDEX
T. 04 67 09 26 10 F. 04 67 09 26 19
E. bet.34@gaxieu.fr

GAXIEU.FR



ARRETE

n°A/2024/025
Département de l'Aude

**ARRETE MUNICIPAL N° 025 DU 23 JANVIER 2024 PRESCRIVANT
LA 6^{ème} MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Maire de Port La Nouvelle,

VU l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

VU le décret d'application n°2013-142 du 14 février 2013 ;

VU l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 ;

VU le décret d'application n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45, L.153-46, L.153-47 L.153-48 ;

VU la loi la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU la loi la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique du 7 décembre 2020 et son décret d'application du 13 octobre 2021 ;

VU la loi la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

VU la révision générale du SCOT de la Narbonnaise approuvée en date du 28 janvier 2021 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de Port-La-Nouvelle approuvé par une délibération du Conseil Municipal en date du 27 décembre 2013 ;

VU les procédures d'évolution du PLU de Port-La-Nouvelle et plus précisément :

- La 1^{ère} modification simplifiée, approuvée le 1er août 2014 ;
- La mise en compatibilité n°1, approuvée le 21 octobre 2015 ;
- La 2^{ème} modification simplifiée, approuvée le 10 décembre 2015 ;
- La 3^{ème} modification simplifiée, approuvée le 10 août 2017 ;
- La 4^{ème} modification simplifiée, approuvée le 28 septembre 2018 ;
- La mise en compatibilité n°2, approuvée le 28 septembre 2018 ;
- La 5^{ème} modification simplifiée, approuvée le 3 juin 2020 ;

VU l'arrêté n°A/2022/251 du 25 mai 2022 portant prescription de la procédure de modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU l'arrêté n°A/2022/436 du 27 septembre 2022 portant prescription de la procédure de modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme et annulant l'arrêté n°A/2022/251 du 25 mai 2022 ;

VU l'avis n°UPPP/23020 du Pôle de compétence Canal du Midi en date du 30 novembre 2023 portant sur le projet de modification simplifiée n°6 du PLU de Port-La Nouvelle et la construction d'un parc photovoltaïque sur le territoire communal ;

Monsieur le Maire rappelle que le PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal le 27 décembre 2013 a fait l'objet de plusieurs procédures d'adaptation.

Une nouvelle procédure d'évolution du PLU a été initiée afin de permettre le développement de la zone AUK1 et de toiler le règlement écrit.

Cette procédure est par la présente abrogée et relancée afin d'intégrer de nouveaux objectifs.

A ce titre, il s'agira de procéder à une nouvelle saisine de la Mission Régionale d'Autorité environnementale et à une nouvelle notification du dossier aux Personnes Publiques Associées afin qu'elles puissent intégrer à leurs avis respectifs ces nouveaux objectifs.

Dans un souci de pertinence, la nouvelle procédure d'évolution projetée portera exclusivement sur la zone portuaire. Celle-ci aura vocation à pour objectif d'apporter à cette zone de la cohérence et à permettre son développement.

Considérant que cette adaptation relève du champ d'application de la procédure de modification dans la mesure où elle n'aura pas pour conséquence conformément à l'article L.153-31 du Code de l'Urbanisme :

« 1° Soit de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;

2° Soit de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;

3° Soit de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ».

De plus, considérant que cette procédure de modification peut revêtir une forme simplifiée dans la mesure où la modification envisagée n'aura pas pour conséquence tel que prévu à l'article L.153-45 du Code de l'urbanisme :

« 1° Soit de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;

2° Soit de diminuer ces possibilités de construire ;

3° Soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser ».

Considérant que, pour la mise en œuvre de la procédure de modification dans sa forme simplifiée, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations seront alors enregistrées et conservées ;

Les modalités de la mise à disposition sont précisées, par le Conseil Municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition ;

A l'issue de la mise à disposition le Maire en présente le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans le délai de deux mois à compter de la date de son affichage en mairie. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de son affichage en mairie. Ce recours gracieux a alors pour effet de proroger le délai de recours contentieux.

ARRÊTE

Article 1 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrête n°A/2022/436 du 27 septembre 2022 prescrivant la procédure de modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme.

Article 2 : La 6^{ème} modification simplifiée du PLU entrainera l'adaptation du plan de zonage, du règlement du PLU et de la pièce relative aux Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie durant un mois et fera l'objet d'un avis au public qui sera inséré dans la presse locale.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Aude.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans le délai de deux mois à compter de la date de son affichage en mairie. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de son affichage en mairie. Ce recours gracieux a alors pour effet de proroger le délai de recours contentieux.

Le Maire
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Notifié au titulaire le

Ou

Publié le 13/02/2024

Transmis à la Sous-préfecture

Fait à Port - La Nouvelle, le 23/01/2024

Henri MARTIN,
Maire de Port La Nouvelle





REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an **deux mille vingt-quatre**.

Le **25 juillet à 18 heures**.

Le Conseil Municipal de la Commune de Port-La Nouvelle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Monsieur Henri MARTIN**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 19 juillet 2024**.

Étaient présents : M. MARTIN - Mme SEGUI - Mme LETAILLEUR - M. MENARD - M. TRESENE - Mme NORTIER - Mme MARTINEZ - M. HERNANDEZ - Mme CRESPIN - M. FRANCISCI - Mme BASTARDY-PEREZ - M. TABONI - Mme MARTIN - M. FAJOL - Mme CLARET - M. CATHALA - Mme MENDOZA - M. BALTAZAR - Mme CATHALA - Mme SABARDEIL - M. PECH - Mme BRASSELET.

Absents ayant donné pouvoir : M. AMBROSINO (pouvoir Mme SEGUI) - Mme MARIN (pouvoir M. MENARD) - M. CANTIE (pouvoir Mme NORTIER) - Mme BEGUE (pouvoir M. TRESENE) - M. DHOMS (pouvoir M. CATHALA) - Mme PONS (pouvoir Mme MARTIN).

Absent : M. RECHAGNEUX.

Secrétaire de séance : Mme SEGUI.

VU l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

VU le décret d'application n°2013-142 du 14 février 2013 ;

VU l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 ;

VU le décret d'application n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 ;

VU les articles L.153-45, L.153-46, L.153-47 L.153-48 et R153-21 du Code de l'urbanisme ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Port-La Nouvelle approuvé en date du 27 décembre 2013 et ayant depuis lors fait l'objet de plusieurs procédures d'adaptation ;

VU l'arrêté n°A/2024/025 en date du 23 janvier 2024 lançant la procédure de 6ème modification simplifiée du PLU de Port-La Nouvelle ;

VU les avis des personnes publiques associées émis à la suite de la notification du projet de 6ème modification simplifiée conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme ;

VU l'avis de la MRAe relatif au projet de 6ème modification du PLU en date du 7 juin 2024.

Nombre de Conseillers :

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

D/07-24/12

Objet : Plan Local d'Urbanisme : modalités de la mise à disposition au public du dossier de la 6^{ème} modification simplifiée.

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le :

D/07-24/12

CONSIDERANT que la 6ème modification simplifiée du PLU de Port-La Nouvelle a pour objet de permettre le développement de la zone AUK et de toiletter son règlement écrit.

CONSIDERANT que pour la mise en œuvre de la procédure de modification dans sa forme simplifiée, le projet, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées mentionnées à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations seront alors enregistrées et conservées ;

Les modalités de la mise à disposition sont précisées, par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition ;

A l'issue, le Maire en présente le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Le Conseil Municipal oit l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir valablement délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de fixer les modalités de la mise à disposition du dossier de 6ème modification simplifiée du PLU comme suit :

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée, des avis des Personnes Publiques Associées ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, à la Mairie de Port-La-Nouvelle durant un mois, à compter du 19 août 2024, aux jours et heures habituels d'ouverture jusqu'au 20 septembre ;
- Mise en ligne sur le site internet officiel de la Commune ;
- Affichage sur le panneau officiel de la Commune ;
- Parution d'un avis information de la présente délibération et précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations. Cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département, et ce, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public. Cet avis sera affiché en mairie et sur le site internet de la ville dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées en section AN N°46, 321, 516, 386, 387, en section AH n°601 et en section BC n°5, 8, 11, 155, 25 représentant une surface totale de 8 723 m² pour un montant total H.T. de 21 408,00 €, soit 2,45 € H.T. frais de notaire en sus à la charge de la Commune de PORT LA NOUVELLE, appartenant à la société SNCF RESEAU, assortie des prescriptions et servitudes à respecter détaillées ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions relatives à la 6ème modification simplifiée du PLU de la commune de Port-La-Nouvelle.

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 26/07/2024

Reçu en préfecture le 26/07/2024

Publié le

S²LOW

ID : 011-211102660-20240725-D_07_24_12-DE

D/07-24/12

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir un avis à la population précisant les modalités de la mise à disposition qui sera publié selon les modalités exposées ci-avant

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute personne qui voudra bien se substituer à procéder à la finalisation de la procédure de vente et à signer tous les documents y afférents.

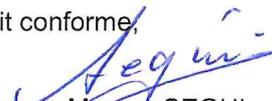
- DIT que la délibération sera :
 - **Transmise à :**
 - Monsieur le Préfet de l'Aude
 - Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne pour contrôle de légalité,

 - **Notifiée à**
 - Madame la Présidente de la Région Occitanie,
 - Madame la Présidente du Département de l'Aude,
 - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
 - Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture,
 - Aux Maires des communes limitrophes,
 - Aux Présidents des établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

 - **Publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,


Jeanne-Maryse SEGUI,
Secrétaire de séance.



Henri MARTIN,
Maire de Port-La Nouvelle.



AUTOMOBILES
VENTE
TT - SUV
Autres

PEUGEOT 2008 25000 €
Peugeot SUV 2008 Allure Business Pu-
retch, couleur orange fusion. Essence.
MEC 210/4200. 24000km. Boite vi-
tesse auto. Visible à La Grande Motte.
25000€ Tél: 06.56.70.03.81
0656700381

Vous vendez un véhicule de + de 4 ans ?
Pensez au contrôle technique
Les annonces classées c'est plus d'efficacité

BONNES AFFAIRES
Animaux

Chiens
Vends chiots berger allemand, nés 2/06/24. 4 chiots, pués, vaccinés, ins-
crits au LOF (mère 72546868147), pa-
rents hautes origines. Prix intéressant,
facilité de paiement. Tél: 06.10.31.28.07

Maison
Meuble Déco. et brocante

Achète VIOLONS 1000 € minimum, VIOLONCELLES 3000 € minimum, même en mauvais état. Paiement comptant immédiat. Me déplace gratuitement. Contacter M. Dany 7/7 06 08 37 59 48

Contacts Rencontres

Détente
Belle Brésilienne Trans, très sexy, 1re fois sur CASTELNAUDARY propose des massages. 06.24.27.83.75 (S 9788798070011)
CARCASSONNE 1re fois belle TRANS très coquine. Tel: 06.83.14.46.61. (S847639002)
CASTELNAUDARY Belle brune, jolie poitrine, 25 ans, sexy et très co-
quine. Appelle moi 07.45.46.79.35 (S953581865)
Belle brune TRANS de passage sur CARCASSONNE, pour un moment inoubliable. Tél: 07.72.07.21.44 (S.905063830)

Rencontres
STÉPHANIE nouvelle dans la région cherche à faire des rencontres amicales et plus si affinités au 0895 10 15 81

M. SYDI Voyant médium Quels que soient vos problèmes délicats.
Héritier des secrets et des dons de ses ancêtres Il résoudra vos problèmes quotidiens : expert en amour (cadenas vert), chance au jeux, travail, réussite aux examens. Sur RDV de 8h à 20h ou par correspondance. 06 17 32 67 56 mail : diabysydi7@gmail.com

MAISON GUYOT ACHÈTE PAIEMENT IMMÉDIAT!
Manteaux de fourrures | Sac à main | Foulard | Montres | Bijoux or et Fantaisies | Pièces de monnaies | Objets et mobiliers asiatiques | Tableaux | Meubles | Sculptures | Pendules | Vases | Vaisselle | Argenteries | Bibelots divers... Vieux vins/Champagnes et alcools* | Cuivres | Étais | Machines à coudre | Livres anciens
Tél. : 06.30.84.97.06
Faites une affaire conclue ! Mail : maisonguyot21@gmail.com

Antiquaire achète
Manteaux de fourrure, tableaux et meubles anciens, achat d'or, arts asiatiques, sculptures et pendules anciennes, montres et armes anciennes...
06 80 66 30 57 - 04 67 27 81 82
ysecula@orange.fr - site : www.antiquites-yves-secula.fr
Mr Yves SECULA

CASSANDRA jeune femme qui cherche du sérieux avec un homme plus âgé qu'elle
Tu peux la joindre vite au 0895 10 15 71

CAROLINE 57ans jolie femme encore en forme cherche Hommes motivés pour relations ss tabous. Tel au 0895 10 03 33 (0.80 €/mn)(S48771388)
JULIE 52ans. Architecte d'intérieur, horaires libre donc dispo quand tu veux. Me tel au 0895 10 03 12 (0.80 €/mn) (S48771388)
Les Annonces Classées, c'est la possibilité de donner à votre annonce une audience locale, départementale ou régionale. N'hésitez plus, ciblez Annonces Classées.
Pour préserver toute son efficacité à votre Annonce Classée, n'en faites pas un rébus. Votre Annonce Classée doit permettre une lecture rapide et sans ambiguïté.

ni club ni agence ! POINT RENCONTRE MAGAZINE
+ de 3400 annonces h et f de particulier à particulier avec leur téléphone pour des rencontres sérieuses sur votre région documentation gratuite sous pli discret, appel gratuit 0 800 02 88 02 www.prmag.fr Siren : 41898089

Loisirs
Art, collections, grands crus
Part. achète collections importantes timbres, France et monde entier, monnaies antiques et royales, documents historiques, livres rares, cartes postales. Expertise gratuite. Tél: 04.68.46.16.85

Matériel prof. Agriculture
Matériel Professionnel
SIGEAN 11130 - Cause cessation exploitation, cède matériels vinfication réception et stockage. Tel: 06.11.56.72.67
Les petites annonces, le rendez-vous pour acheter, vendre ou louer, tout est là... et tous les jours

VIE DES SOCIÉTÉS

RÉSULTATS FINANCIERS

Bourse
Séance du jeudi 08 août
CAC 40 -0,26% à 7 247,45 points -3,92% depuis le 31/12
Dow Jones +1,41% à 39 308,46 points +4,30% depuis le 31/12

AUTRES INDICES
CAC All Tradable 5 373,03 -0,33 -4,22
CAC Large 60 7 799,95 -0,29 -4,16
CAC Mid & Small 12 874,02 -0,96 -5,02
CAC Next20 10 477,67 -0,99 -8,63
SBF 120 5 491,09 -0,33 -4,21

LES REPÈRES
SMIC : 11,65 €/h (1 766,92 €/mois brut pour 35h/semaine)
RSA : 635,71 €/mois
Chômeurs : 2,341 millions (T1 2024) soit 7,50 % de la population active
Inflation sur un an : +2,17 %
Plafond Sécurité Sociale : 3 864 €/mois
Indice du coût de la construction : 2 227 (T1 2024 : +7,22 %)
Indice de référence des loyers : 145,17 (T2 2024 : +3,26 %)

EURONEXT SBF 120

Valeurs	Dernier	%Var.	%31/12	Valeurs	Dernier	%Var.	%31/12	Valeurs	Dernier	%Var.	%31/12	Valeurs	Dernier	%Var.	%31/12
Accor	33,30	+0,57	-3,75	Dassault Aviation	187,40	-2,50	+4,58	Kering	259,15	-0,33	-35,05	SES	4,54	+2,30	-23,86
ADP	109,60	-1,88	-6,48	Dassault Systemes	33,43	-0,33	-24,43	Klepierre	26,36	-0,60	+6,81	Societe Generale	20,43	-0,37	-14,98
Airbus Group	134,46	-1,12	-3,21	Derichebourg	4,48	-2,48	-11,81	L'Oreal	386,00	-1,28	-14,35	Sodexo	85,50	-1,04	+14,21
Air France - KLM	7,64	-1,55	-43,78	Edenred	35,92	-0,53	-33,65	Leclra	25,50	+1,19	-18,40	Soitec	107,70	-4,52	-33,44
Air Liquide	162,74	-0,51	+1,64	Eiffage	90,02	-0,51	-7,22	Legrand	92,66	-0,73	-1,53	Solvay	30,80	-0,29	+11,07
ALD	5,89	-1,75	-8,47	Elior Group	2,99	-1,39	+1,98	LMVH	633,30	+0,30	-13,67	Sopra Steria Group	167,30	-1,59	-15,42
Alstom	17,24	+0,41	+50,08	Elis	20,48	-1,54	+8,61	M6-Metropole TV	11,80	-0,84	-8,81	SPIE	33,12	-2,13	+17,03
Alten	95,75	-2,00	-28,86	Emeis (ex-Orpea)	9,84	-3,53	-41,41	Maurel Et Prom	5,28	-3,03	-13,38	Stellantis NV	14,23	-0,10	-3,71
Amundi	62,75	-0,71	+1,87	Engie	15,14	+1,14	-4,89	Mercialys	11,55	-0,09	+16,14	Stmicroelectronics	26,75	-0,34	-40,79
Aperam	25,28	-0,86	-23,11	Eramet	68,55	-1,22	-4,13	Mersen	30,50	0,00	-13,35	Technip Energies	20,28	-0,98	-4,16
Arcelor Mittal SA	20,00	-0,20	-22,10	EssilorLuxottica	208,40	-0,57	+14,76	Michelin	34,13	-0,06	+5,14	Teleperformance	100,50	-4,47	-23,89
Argan	74,70	-0,13	-12,32	Esso	132,60	-0,15	+160,25	Necan	38,42	+0,21	+26,88	TF1	7,80	-1,64	+3,32
Ariema	78,55	-1,38	-23,74	Eurazoo	66,75	-0,07	-7,10	Nexans	117,80	+0,43	+48,64	Thales	146,10	-0,24	+9,07
Atos	0,88	-1,52	-67,50	Europa1	4,05	-0,64	-29,28	Nexity	9,73	-2,11	-42,26	TotalEnergies	60,91	-0,02	-1,12
Axa	32,14	+0,34	+8,99	Eurofins Scientif.	53,06	+0,57	-10,04	OPMobility	8,62	-2,05	-28,14	Trigano	103,50	-0,96	-30,21
Beneteau	8,81	+0,23	-29,41	Euronext	90,50	-1,36	+15,07	Orange	10,16	+0,15	-1,40	Ubisoft Entert	16,62	-2,69	-28,10
Bic	58,00	0,00	-7,72	Eutelsat Comm.	4,23	+1,44	-0,52	Permod Ricard	121,65	-0,45	-23,88	Unibail-Rodamco Westfield	66,06	-0,99	-1,29
bioMérieux	96,75	+0,05	-3,83	FDJ	34,34	-0,41	+4,57	Pluxee	19,99	-0,78	-23,12	Valero	9,42	-0,47	-32,33
BNP Paribas	59,42	-0,07	-5,06	Forvia	9,03	-0,22	-55,78	Publicis Groupe SA	90,78	-0,20	+0,07	Vallourec	13,58	-0,69	-3,17
Bolloré	5,76	+0,35	+1,86	Gacina	91,70	-1,40	-16,71	Remy Cointreau	70,70	-1,81	-38,52	Valneva	3,09	-2,34	-34,62
Bouygues	31,14	-0,76	-8,73	Getlink	15,87	-0,47	-4,20	Renault	40,39	-0,27	+9,44	Veolia Environ.	27,57	-0,90	-3,47
Bureau Veritas	27,12	-1,49	+21,40	GTT	127,00	-1,40	+5,92	Revel	21,61	0,00	-12,76	Verallia	26,34	-0,68	-24,44
Cap Gemini	176,30	-0,68	-6,60	Hermes Intern.	2 003,00	+0,05	+4,86	Rubis	27,10	-0,15	+20,44	Vicat	29,75	-2,94	-8,44
Carmila	16,16	-1,10	+3,72	icade	20,28	-2,31	-42,94	Safran	191,55	-0,55	+20,12	Vinci	102,85	-0,82	-9,54
Carrefour	13,79	-0,22	-16,78	ID Logistics Group	420,00	-0,33	+37,25	Saint Gobain	73,38	-0,41	+10,08	Virbac	335,00	-1,62	-6,82
Casino Guichard	3,38	-0,76	-95,69	Imerys	29,28	-0,48	+2,81	Sanofi	95,63	+0,40	+6,54	Viridien (ex-CGG)	48,09	0,00	-19,59
Coface	13,75	-2,00	+16,13	Inter Parfums	45,40	-1,30	-0,91	Sartorius Sted Bio	175,60	-0,26	-26,68	Vivendi	9,43	-0,76	-2,52
Covivio	46,86	-1,31	-3,74	Ipsen	101,90	-0,59	-5,56	Schneider Electric	209,20	-0,07	+13,08	VusionGroup	134,00	-0,22	-1,33
Credit Agricole	13,15	+0,11	+2,28	Ipsos	55,40	-1,42	-2,38	Scor SE	17,07	-4,10	-35,49	Wendel	85,15	-1,62	+5,58
Danone	60,52	-0,36	+3,14	JC Decaux SA	17,80	-1,71	-2,20	Seb	88,50	+0,45	-21,68	Worldline	7,95	-3,82	-49,24

MATIÈRES PREMIÈRES
PETROLE
Le baril à Londres -0,28 % à 78,33 \$
OR
Once d'or à Londres 2 421,25 \$

DEVISES
BILLET GUICHET
Valeurs Achat Vente Pts. Dernier %Var.
Etats-Unis USD 0,9082 0,9266 0,9153 0,9174 +0,23
Suisse CHF 1,0445 1,0763 1,0562 1,0604 +0,40
Royaume-Uni GBP 1,1490 1,1840 1,1636 1,1665 +0,25

MARCHÉ DE L'OR
Valeurs Dernier %Var.
Lingot de 1 KG 70 540,00 -1,75
Pce 20 USD 2 450,00 -3,92
Pce 20 F (Napoléon) 429,90 0,00
Pce 50 pesos mex. 2 769,75 +0,67
Pce latine 20 F 428,90 +0,02
Pce Suisse 20 F 437,00 +1,65
Souverain 535,20 -0,65
04 91 27 01 16

AVIS PUBLICS
AVIS ADMINISTRATIFS
AVIS AU PUBLIC
Commune de Port La Nouvelle
Mise à disposition du dossier de 6ème Modification Simplifiée du PLU au public
Par arrêté en date n°A/2024/025 du 23 janvier 2024, le Maire de la commune de Port La Nouvelle a procédé au lancement de la 6ème modification simplifiée du PLU. Cette dernière a pour objet d'apporter de la cohérence à la zone portuaire (zone AUK) et à permettre son développement.
Afin de poursuivre la procédure et de consulter le public sur le sujet, le Conseil Municipal a précisé, par une délibération en date du 25 juillet 2024, les modalités de la mise à disposition du dossier au public qui se tiendra du 19 août 2024 au 20 septembre 2024, soit 32 jours.
Les modalités définies sont les suivantes :
- Mise à disposition d'une version papier du dossier en Mairie de Port-La Nouvelle consultable aux jours et heures d'ouverture de la Mairie ;
- Mise à disposition d'un registre papier accessible aux jours et heures d'ouverture de la Mairie afin que le public puisse y consigner ses observations ;
- Mise en ligne d'une version dématérialisée du dossier de procédure sur le site internet officiel de la commune ;
- Affichage sur le panneau officiel de la commune ;
- Parution du présent avis dans la presse et affichage de celui-ci en Mairie ainsi que sur le site internet de la Commune.
A l'issue de la mise à disposition, le Maire en présente le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.
Le Maire

Retrouvez toutes nos annonces légales et officielles sur notre site legale-online.fr

LES PETITES ANNONCES

LE RENDEZ-VOUS POUR ACHETER, VENDRE OU LOUER

Tout est là... et tous les jours.

Quel est le moyen le plus simple pour trouver tous les appels d'offre de marchés publics ?

Rechercher un appel d'offre

100% GRATUIT PLUS COMPLET ALERTES MAIL

francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS

Trouvez GRATUITEMENT tous les avis de marchés publics dès leur parution en créant des ALERTES mail sur les zones et les secteurs d'activité qui vous intéressent.

www.francemarchés.com

Avec **Midi Libre** **L'INDEPENDANT** **CENTRE PRESSE**